REPUBLIQUE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
FRANCAISE	MUNICIPAL
	N° 02-2023 : Acquisition de la parcelle B89 de Mr BELLIER
Commune de	
MONTCARRA	L'an deux mille vingt-trois, le treize-février à 19 heures 30, le conseil
Arrondissement de	Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
LA TOUR DU PIN	sous la présidence de David EMERAUD, Maire.
Nombre de	
Conseillers:	Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT
En exercice: 15	Alexis, DOUCHET Christophe, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle,
	PERRISSEZ Joel, SIGNOL Virginie
Présents: 10	
Procuration: 3	Était absent : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, MANCEAU Antoine,
Votant: 13	PENET Sacha, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine,
Pour: 13	Procuration donnée: 3 - DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice,
Contre: 0	PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine,
Abstention: 0	
	Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, l'accord du propriétaire du terrain Monsieur BELLIER Elie Jean et Monsieur BELLIER Jean-Michel Albert ;

M. Le maire propose d'acheter la parcelle n°B89 d'une superficie cadastrale de 3343m² se trouvant à « Le VILLAGE ».

A ce sujet, il a contacté le propriétaire M BELLIER Jean-Michel qui donne son accord pour un prix de 3343.00 euros.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle et au prix cités ci-dessus ;
- **DIT** que les frais de notaire et de géomètres sont à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés. Au registre sont les signatures pour copie conforme.

